

SYNTHÈSE DU
**GUIDE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS POUR UNE
MEILLEURE INTÉGRATION DES LISIÈRES URBAINES DANS LES
DOCUMENTS D'URBANISME DE L'ARC BOISÉ**

ET PRÉSENTATION DES **ATELIERS DE MISE EN PRATIQUE**

**Comment mieux intégrer les lisières urbaines d'un
massif forestier via les documents d'urbanisme ?**



GENÈSE DU GUIDE

LA VALORISATION D'UN MASSIF FORESTIER

DANS SON ENVIRONNEMENT URBAIN

L'Arc boisé est un massif forestier situé dans le sud-est de l'Île-de-France, son territoire s'étend sur dix-sept communes et trois départements (Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Essonne). Ce massif est reconnu pour ses qualités environnementales : classé en forêt de protection depuis 2017, il bénéficie d'une charte forestière depuis 2004. La quatrième charte forestière de l'Arc boisé portant sur le massif a été élaborée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne et a été signée en septembre 2022 : dans ce cadre des groupes de travail thématiques sont organisés, notamment sur le sujet des lisières. Le guide présenté ici s'inscrit dans cette dynamique. Des ateliers de mise en pratique du guide ont été organisés par le Cerema en décembre 2022 et mars 2023, avec l'UDEA 94 et le Conseil Départemental.

SIX FICHES OUTILS THÉMATIQUES

Le guide est composé d'une partie introductive, qui présente le contexte et les enjeux du territoire et de six fiches thématiques qui donnent des outils pour mieux intégrer les lisières urbaines dans les documents d'urbanisme.

Ces fiches outils se présentent sous la forme suivante :

Echelle communale
et supracommunale

Trame verte et bleue (réseau des
continuités écologiques et paysagères)

Focus trame bleue

Espaces publics et cheminements

Echelle de l'unité foncière

Densité et gabarit urbain

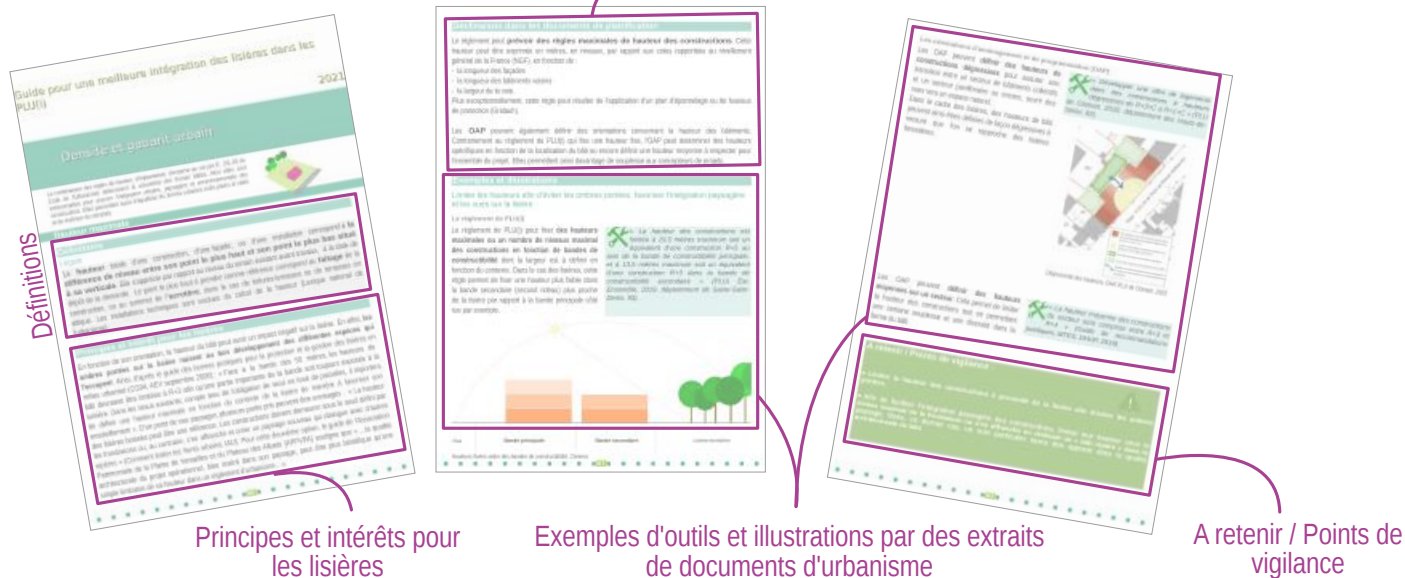
Hauteur maximale
Implantation du bâti (retraits)
Emprise au sol

Toitures végétalisées

Espaces libres sur parcelle bâtie

Clôtures

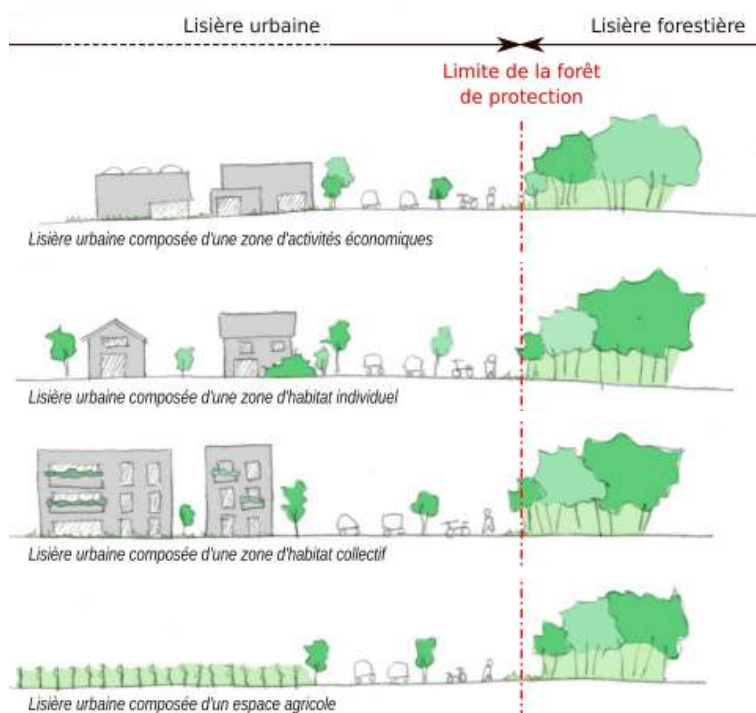
Déclinaison dans les documents
d'urbanisme



DÉFINITION ET SPATIALISATION

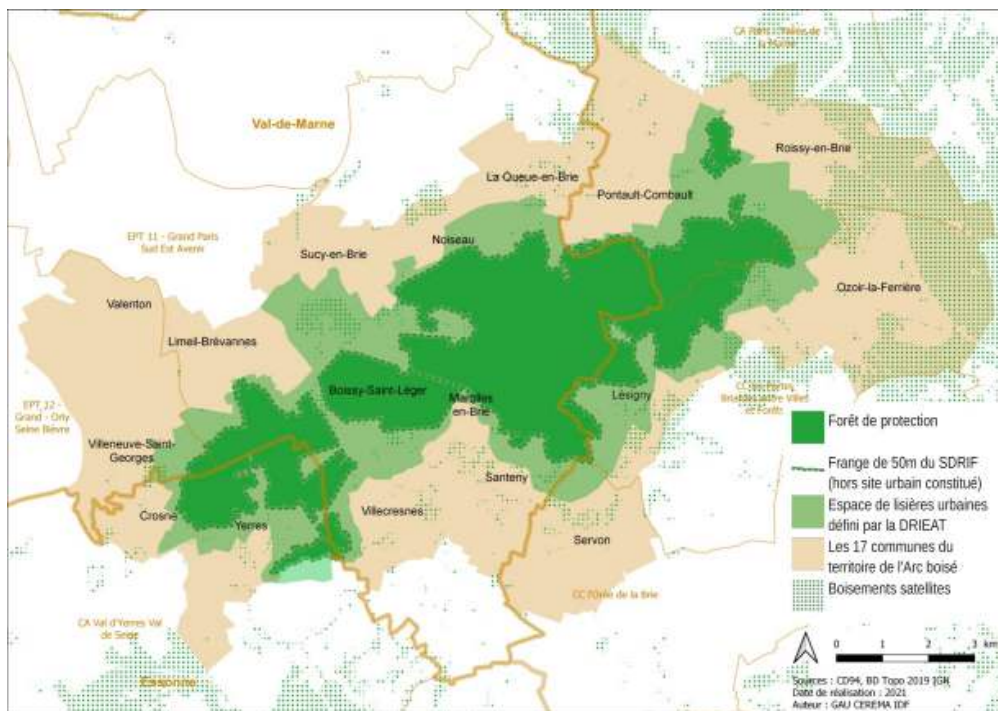
DES LISIÈRES URBAINES DE L'ARC BOISÉ

La lisière représente une zone de **transition entre deux milieux** : le massif forestier d'une part et les tissus urbains d'autre part. **Dans l'idéal, cette lisière est un espace à part entière, comportant des caractéristiques de chacun des milieux mais aussi des caractéristiques propres** (ce qui constitue sa richesse). Dans cette étude, la lisière est divisée en **deux objets, délimités par le périmètre de la forêt de protection** : la lisière forestière et la lisière urbaine. Elles répondent à **des logiques opérationnelles distinctes**, et sont traitées différemment dans le PLU(i).



Le guide porte sur les lisières urbaines, c'est-à-dire les espaces environnant le massif de l'Arc boisé. Il s'agit des espaces urbains et anthropisés au sens large. Ainsi ces lisières urbaines prennent des formes diverses selon les occupations du sol : espaces bâtis, tels que zones d'activités économiques, quartiers de maisons individuelles, de logement collectif, quartiers mixtes... Elles englobent également des espaces non bâtis, tels que des espaces agricoles, ainsi que les boisements satellites du massif.

La dimension et la forme des lisières urbaines peuvent varier en fonction du contexte. On peut considérer ces lisières urbaines à **différentes échelles, qui ont été spatialisées dans le guide.**



Des ateliers ont été organisés pour faciliter la prise en main du guide. L'intitulé suivant a été proposé aux participants, décliné en trois ateliers thématiques :

Dans la cadre d'un projet de PLU(i) (élaboration, modification ou révision), vous avez en charge de valoriser et protéger les lisières urbaines du massif forestier de l'Arc boisé, à travers les différentes pièces de ce document d'urbanisme.

À l'aide des fiches thématiques du guide, vous devez répondre en groupe à la problématique qui vous est posée, il s'agit dans un premier temps de définir des intentions pour votre PLU(i), puis de trouver des outils mobilisables pour y répondre.

Atelier 1 - Continuités écologiques et parcours de mobilités actives

La collectivité a la volonté de favoriser les modes actifs sur son territoire de lisières urbaines tout en renforçant la trame verte et bleue. Votre rôle est de **planifier des espaces de promenade, de loisirs et d'accueil, prenant en compte les enjeux paysagers et les continuités écologiques.**

Atelier 2 - Nature en ville

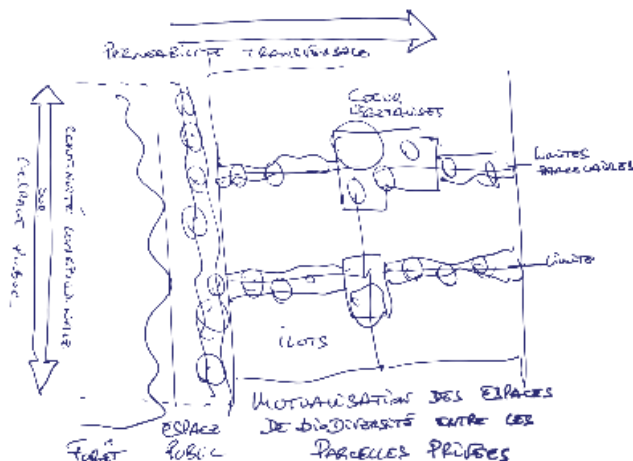
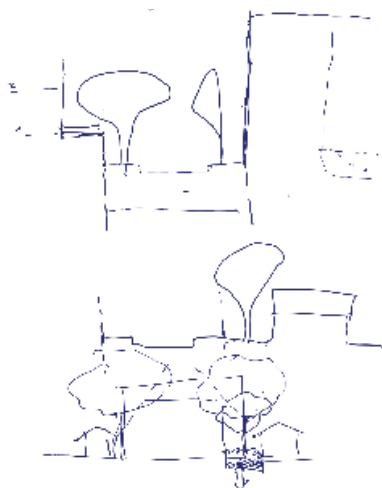
Votre rôle est de valoriser et renforcer la Trame Verte et Bleue à l'échelle des parcelles et des îlots : **accroître l'ambiance de nature en ville dans les quartiers de lisière urbaine et favoriser la biodiversité urbaine.**

Atelier 3 - Renouvellement urbain

La collectivité a la volonté d'être vertueuse sur le ZAN, la volonté de densifier, mais se pose la question des modes de faire pour ne pas dénaturer le paysage urbain. Votre rôle est de **proposer des outils qui participent à un renouvellement urbain bien intégré et en lien avec la forêt.**

EXTRAITS DES PRODUCTIONS

DES ATELIERS



EXEMPLE D'OUTIL

ISSU DU GUIDE

Atelier 1 - Continuités écologiques et parcours de mobilités actives



Le PLU de Grand Poitiers (Département de la Vienne, 86) indique dans son OAP Paysage et biodiversité que : « La diversité naturelle ne s'exprime pas uniquement en dehors des espaces bâtis ou occupés. Le PLUi (PLUi 2011) définit les conditions d'expression de la nature dans les secteurs urbains (U), à urbaniser (AU) et pour tous les projets d'aménagement à venir sur le territoire. » Cette OAP a « pour objectif d'énoncer les éléments pour lesquels une attention particulière doit être portée sur le paysage possible ou souhaitable et sur la diversité des milieux et des espèces présentes. [Elle s'applique] à l'ensemble du territoire de Grand Poitiers, aux aménagements et occupation du sol ainsi qu'aux constructions ou rénovation. Divers exemples sectorisés sont proposés.

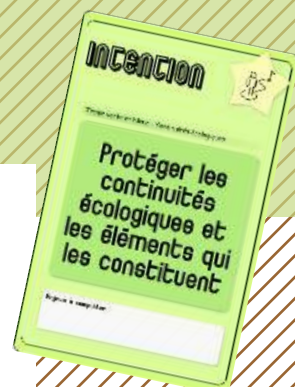
Exemple de renforcement d'un corridor écologique (OAP paysage et biodiversité, PLUi du Grand Poitiers, 2011)



Gestion de l'interface urbaine

- Traiter les clôtures et les jardins immitroches (gestion)
- Maintenir des perméabilités dans les clôtures
- Créer des axes de continuité écologique en accompagnement de voies ou de cheminements ou en appui d'espaces publics
- Offrir les conditions de diffusion de la biodiversité en s'appuyant sur les jardins et les clôtures des espaces privés
- Appuyer l'organisation par le végétal de haut jet (arbres)

Exemple de Buxerolles, trame verte de la vallée du Clain (OAP paysage et biodiversité, PLUi du Grand Poitiers, 2011)



CONCLUSION

A travers ses 6 fiches thématiques, ce guide présente **la vaste palette d'outils à disposition des collectivités permettant la valorisation des lisières urbaines d'un espace forestier**. Plus largement, il s'agit de **l'intégration du paysage et de la biodiversité au sein des tissus urbains**. Le guide porte sur le territoire spécifique de l'Arc boisé en grande partie situé dans le Val-de-Marne, mais **les thématiques abordées peuvent être appliquées à d'autres contextes**.

En conclusion, il faut souligner l'importance d'une **approche transversale**, combinant ces outils et ces thématiques au service du/des projets. L'OAP est ressortie comme un outil central et particulièrement approprié : elle traite des diverses thématiques de manière spatialisée et contextualisée.

Les ateliers ont permis des échanges riches qui se sont appuyés sur les éléments du guide et en ont permis une bonne appropriation.

Les participants ont largement élargi leur réflexion à toutes les thématiques évoquées dans le guide. Ils ont également abordé **la limite des outils réglementaires et la nécessité de recourir à des documents contractuels tels que des chartes**, afin de permettre aux collectivités de bénéficier d'un document cadre en phase amont des projets urbains. **Les outils contractuels sont en effet complémentaires aux outils réglementaires** : à la fois des outils d'incitation et de sensibilisation auprès des collectivités, des porteurs de projets et des habitants.

GUIDE DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU CEREMA :
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-destination-collectivites-meilleure-integration>

CONTACT :
melanie.belot@cerema.fr